

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES,  
DE LA SANTÉ  
ET DES DROITS DES FEMMES

#### **Arrêté du 21 juillet 2015 portant nomination au conseil d'administration de l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé**

NOR : AFSP1530501A

La ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes,  
Vu le code de la santé publique, notamment ses articles R. 1417-2 et R. 1417-3;  
Vu l'arrêté du 16 mars 2015 portant nomination au conseil d'administration de l'Institut national  
de prévention et d'éducation pour la santé,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

Sont nommés membres du conseil d'administration de l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé au titre des personnalités qualifiées dans les domaines de compétence de l'institut :

##### *En qualité de titulaires*

- M. André-Xavier Bigard, professeur de médecine.
- Mme Marion Boucher-Le Bras, directrice de l'instance régionale d'éducation et de prévention pour la santé de Haute-Normandie.
- Mme Marie Persiani, directrice de l'instance régionale d'éducation et de prévention pour la santé de Lorraine.

##### *En qualité de suppléants*

- M. Gérard Guingouain, président de l'instance régionale d'éducation et de prévention pour la santé de Bretagne.
- M. Jean-Louis Lépée, président de l'instance régionale d'éducation et de prévention pour la santé de Basse-Normandie.

#### Article 2

Sont nommés membres du conseil d'administration de l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé au titre de représentants des usagers et sur proposition des associations de défense des droits des personnes malades et des usagers du système de santé mentionnées à l'article L.1114-1 du code de la santé publique et ayant fait l'objet d'un agrément au niveau national :

##### *En qualité de titulaires*

- Mme Danièle Desclerc-Dulac, Collectif interassociatif sur la santé.
- M. Daniel Bideau, Union fédérale des consommateurs-Que choisir.
- M. Bruno Lemaire, Union nationale des associations de parents de personnes handicapées mentales et de leurs amis.

##### *En qualité de suppléants*

- Mme Fabienne Levasseur, Association des paralysés de France.
- Mme Claude Rambaud, Collectif interassociatif sur la santé.
- M. Hervé Gautier, Ligue nationale contre le cancer.
- Mme Françoise Evrard-Brulin, Société française de la Croix Bleue.
- Mme Martine Frager-Berlet, Union nationale des familles et amis des personnes malades et/ou handicapées psychiques.

Article 3

Le directeur général de la santé est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 21 juillet 2015.

Pour la ministre et par délégation :  
*Le directeur général de la santé,*  
Pr B. VALLET